RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A.Z CONSULTING
société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 5000 euros
Siège social : 2 Rue de Provence - 94550 CHEVILLY LARUE
912 274 404 RCS CRETEIL

Procès-verbal des décisions de l'associé unique du 22 octobre 2024

Le 22 octobre 2024, à dix heures, au siège social de la société,

Monsieur Amine ZBIDA, associé unique de la société A.Z CONSULTING, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 5000 euros, ayant son siège social au 2 Rue de Provence , 94550 CHEVILLY LARUE et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CRETEIL sous le numéro 912 274 404, a établi, ainsi qu'il suit, le présent procès- verbal.

Il a pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Modification de la date de clôture de l'exercice social ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Première décision

L'associé unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social et de la fixer au 31 décembre de chaque année à compter de ce jour.

Par conséquent, l'exercice social en cours a commencé à courir à compter du 1 mai 2024 pour se terminer le 31 décembre 2024.

Deuxième décision

En conséquence de la décision qui précède, l'associé unique modifie la rédaction de l'article des statuts concernant l'exercice social comme suit :

"L'exercice social commence le 1 janvier et se termine le 31 décembre de chaque année."
Le reste de l'article est sans changement.

Troisième décision

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

Monsieur Amine ZBIDA



A.Z.